

B. Dorléans et la sati

(La sati à Bali, chez Jules Verne, chez l'abbé Jean Antoine Dubois et dans le mémoire de Gaël de Graverol)

Au début de cette année l'Association franco-indonésienne *Pasar Malam* annonçait le décès de l'un de ses membres, Bernard Dorléans, Docteur d'université en géographie et ancien élève des Langues'O (japonais, chinois). Il avait été délégué pour l'Asie du Sud-est de filiales de grands groupes industriels français pendant plusieurs années et résidait depuis 1968 à Jakarta.

Cette annonce m'a touché bien que je ne l'aie jamais connu. C'est que j'ai lu son livre **les Français et l'Indonésie**, paru aux Editions Kailash (2002), il n'y a pas bien longtemps et que je l'ai beaucoup apprécié. Car c'est un livre doublement passionnant : parce que c'est un livre plein de références, un livre d'histoire et, en même temps, un livre qui se lit comme un roman.

Dès l'introduction il apporte des points de vue extrêmement originaux sur un certain retard à la course aux colonies de la France.

Beaucoup des ouvrages qu'il a sélectionnés sont connus comme le **Poivre** de Malleret, l'**Histoire des deux Indes** de l'abbé Raynal, le **Voyage autour du Monde (Java – Siam – Canton)** du Comte de Beauvoir, la **Nouvelle Géographie Universelle** d'Elisée Reclus, le **Boroboudour** de Roger Vaillant.

Il y en a d'autres que j'ignorais. En particulier **Java et ses habitants** de J. Chailley-Bert qui date de 1900, c. à d. en plein milieu de la période couverte par le cycle des quatre romans historiques de Pramoedya Ananta Toer connu sous le nom de **Quatuor de Buru**. J'ai trouvé l'extrait cité passionnant. Parce que Chailley-Bert cherche à faire du « comparatisme » colonial : une « *étude comparative des systèmes coloniaux français, anglais et britannique* » (et même espagnol quand il parle de l'éducation). Bien sûr, il fait cette étude en voulant améliorer « *l'efficacité* » et la façon de traiter les autochtones, avec l'esprit de l'époque, certain des bienfaits de la civilisation. Il n'empêche : je trouve dommage que personne n'ait l'idée, 100 ans plus tard, de faire semblable étude comparative historique des procédés coloniaux en Asie des 4 « Grands » : Français, Anglais, Hollandais et Espagnols.

Quelquefois Dorléans rédige un chapitre lui-même. Comme celui sur Debussy et le gamelan. C'est là qu'on comprend d'où Gabrielle Wittkop, dans ses **Carnets d'Asie**, a tiré cette remarque : « *Debussy découvrant la musique du gamelan, sans modulations et presque sans mélodies, la compare à une eau courante et au clair de lune* ». Probablement de son livre de **Souvenirs**. Et Dorléans nous raconte même où le jeune Debussy a entendu pour la première fois cette musique étrange : à l'Exposition universelle de 1889 et au pied de la Tour Eiffel. Et il nous explique avec maîtrise comment « *les étranges phases harmoniques et les sonorités particulières* » des gongs de bronze et d'un vieux xylophone ont influencé le compositeur de **la Mer** et du **Jardin sous la pluie**.

Il y a un chapitre qui m'a véritablement bouleversé. C'est le témoignage de ce Français (ou Belge), Pierre Dubois, fonctionnaire de l'administration hollandaise en place à Bali de 1827 à 1831, qui a assisté en 1829 à « *la crémation du Roi de Den Pasar et de ses femmes encore vivantes* ». Dans la scène qu'il décrit les veuves, les Bela, sont volontaires (mais sont-elles vraiment libres ? Et la scène est-elle moins horrible pour cela ?). Le père de la première Bela lui donne un kriss avec lequel elle s'entaille les bras et les épaules (pour montrer qu'elle n'a pas peur de la mort), recouvre son front avec son sang, puis rend le kriss à son père et se jette dans les flammes du bûcher qu'une demi-douzaine de brahmanes armés de torches avaient allumé auparavant. Et puis la deuxième Bela suit et agit de la même façon.

La première fois que j'ai entendu parler de cette horrible coutume c'est dans un roman de Jules Verne lu dans ma jeunesse. Je croyais d'abord que c'était dans l'histoire de cette **Maison à Vapeur** qui se déroule en Inde. Or, en réalité, c'est dans son célèbre **Tour du Monde en 80 Jours** que Philéas Fogg et ses compagnons découvrent la scène : « *Ils purent apercevoir la victime, vivement éclairée, que deux prêtres traînaient au-dehors. Il leur sembla même que, secouant l'engourdissement de l'ivresse par un suprême instinct de conservation, la malheureuse tentait d'échapper à ses bourreaux...*

La femme était retombée dans cette torpeur provoquée par les fumées du chanvre. Elle passa à travers les fakirs qui l'escortaient de leurs vociférations religieuses...

Dans la demi-obscurité ils virent la victime absolument inerte, étendue auprès du cadavre de son époux. Puis une torche fut approchée, et le bois imprégné d'huile, s'enflamma aussitôt... ».

Alors, évidemment, comme on est dans un roman d'aventure les héros du roman arrivent à sauver la malheureuse, mais cela n'empêche pas Jules Verne de stigmatiser encore le triste sort des veuves qui échappent à la crémation : « *Sinon on lui raserait les cheveux, on la nourrirait à peine de quelques poignées de riz, on la repousserait, elle serait considérée comme une créature immonde et mourrait dans quelque coin comme un chien galeux... »*

Et puis, bien plus tard, j'avais découvert le terrible témoignage d'un homonyme de ce Pierre Dubois cité par B. Dorléans, l'abbé Jean Antoine Dubois, qui a vécu 31 années en Inde (entre 1792 et 1823) et qui a décrit avec beaucoup d'émotion les sati (le mot signifie à la fois le sacrifice rituel et public des veuves, sur le bûcher funéraire de leur époux, et la veuve qui se sacrifie elle-même) auxquelles il a assisté et qui étaient toujours pratiquées à son époque (706 dans le seul Bengale en 1817). Une jeune veuve de trente ans semble l'avoir particulièrement touché : elle suit le cercueil de son mari dans un palanquin, richement habillée et couverte de bijoux; la foule l'acclame, lui demande des présages ; elle reste souriante, apparemment calme et sereine (probablement droguée avec une décoction de safran, pense-t-il) ; puis, à l'approche du bûcher funèbre, son regard devient fixe, son visage pâlit, ses membres commencent à trembler ; les Brahmanes et ses parents proches se précipitent vers elle, cherchent à lui redonner courage ; peine perdue, elle a la mine hagarde, est prête à s'évanouir ; on la fait sortir du palanquin, la plonge dans une mare d'eau ; puis on la tire vers le bûcher près duquel se tiennent les Brahmanes avec des torches et des seaux de beurre de lait de buffle et tout autour un cercle de gens armés chargés d'empêcher quiconque d'interrompre la cérémonie (et accessoirement de permettre à la jeune femme de s'échapper à la dernière minute) ; on lui arrache ses bijoux, on la force à faire trois fois le tour du bûcher, elle fait le premier tour en trébuchant, pour les deux autres deux parents la prennent sous les bras et la traînent autour ; enfin on la jette sur le cadavre de son mari, la foule applaudit, les Brahmanes vident leurs seaux sur le bois sec et l'allument avec leurs torches. Trois fois, pendant que le bûcher brûle et s'effondre, on l'appelle encore par son nom (il paraît que les plus saintes d'entre les veuves répondent encore !).

L'abbé s'interroge. Il dit qu'il faut avoir vécu longtemps et avoir beaucoup réfléchi sur la nature humaine pour ne pas s'étonner de pratiques aussi extravagantes. Le plus incompréhensible, pour lui, ce sont ces Brahmanes qui attachent tellement d'importance à la vie du plus insignifiant des insectes, qui sont remplis d'indignation et de pitié lorsqu'on veut abattre une vache et qui, là, assistent sans la moindre émotion et même avec une sauvage satisfaction, à une punition aussi injuste et aussi cruelle, infligée à des êtres innocents et faibles, soumis à des traditions barbares et hypocrites.

(Voir : **Abbé J. A. Dubois : Hindu Manners, Customs and Ceremonies, translated from the Author's later French Manuscripts and edited with notes, corrections and biography by Henry K. Beauchamp, reprint de la troisième édition parue chez The Clarendon Press, Londres, 1906, par les Asian Educational Services, Delhi-Madras, 1996.** Le manuscrit traduit par Beauchamp est le manuscrit final, corrigé par l'abbé avant de quitter l'Inde, et qui n'avait pas été publié en France dans cet état à l'époque).

Je crois que c'est Vicky Baum qui, dans son roman **Amour et Mort à Bali**, regrettait que les Hollandais aient

détruit beaucoup de coutumes locales. Mais il y a coutume et coutume. Et si on ne peut excuser la façon cruelle avec laquelle les Hollandais ont conquis ce qu'il restait d'indépendant à Bali, on ne peut que se féliciter, je crois, du fait que leur occupation ait en même temps supprimé une coutume qui ne peut que nous paraître affreusement barbare.

Et puis j'ai découvert, sur le site de la Sorbonne, le mémoire de DEA d'un certain Gaël de Graverol, intitulé **Le Rite de la Sati, la crémation des veuves en Inde**. On y apprend, d'abord que plusieurs sati ont eu lieu au Rajasthan, à la fin des années 1970 et au cours des années 1980 et, ensuite, que la dernière, celle d'une jeune veuve de 18 ans de la caste des Rajput, le 4 septembre 1987, a eu un retentissement énorme. Et que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, malgré l'opposition gouvernementale (ou, peut-être à cause de cette opposition) et de celle des mouvements féministes, l'évènement a déclenché un incroyable « *engouement pour le saint symbole de la sati* ». Et que « *pendant plus d'une dizaine de jours, la presse la plus respectable donne cours aux témoignages de fascination et d'exhortation du sacrifice* ». On estime même qu'entre 3 et 5000 personnes se sont réunies autour du lieu de la crémation. On assiste à une surenchère quotidienne, rapporte encore Gaël de Graverol, on prépare « *une cérémonie rituelle... pour le treizième jour consécutif aux funérailles de la sati* » et, bien qu'elle soit déclarée contraire à la loi par la Haute Cour de Jaïpur, elle aura lieu malgré tout sous la protection d'un millier de jeunes Rajputs « *armés d'épées* » et les autorités n'oseront pas intervenir. Un quotidien du Nord de l'Inde écrit : « *...Il est... naturel que son sacrifice devienne l'objet de la révérence et du culte. Il ne peut donc être question des droits civils des femmes ou de discrimination sexuelle. C'est un problème de croyances religieuses et sociales de la société...* ». Le 6 octobre le Gouvernement du Rajasthan « *interdit toute tentative de glorification des satis* ». Deux jours plus tard 70000 sympathisants se pressent au rassemblement initié par un comité de protection de la Sati qui est rebaptisé à la hâte comité de protection du Dharma. Un religieux (un swami) « *invoque... des textes sacrés disposant que la femme non influencée, non droguée, et dont la fidélité est sans tâche, se doit de devenir sati afin de conserver une respectabilité après la mort de son époux* ».

Qu'en conclure ? Que l'Inde n'en a pas fini avec la sati ? Alors qu'elle a été interdite à l'époque anglaise il y a plus de 150 ans déjà et à nouveau après l'Indépendance de l'Inde ? Alors, bien sûr, les Gouvernements des Etats concernés (Rajasthan, Tamil Nadu, Bengale) réagissent, ainsi que le Gouvernement fédéral. Les associations féminines manifestent et pétitionnent. Des journalistes enquêtent et découvrent que la jeune veuve de 18 ans n'était probablement pas si volontaire que cela : on parle de conditionnement psychologique extrême, de violence physique, d'ingurgitation de drogues, de tentatives d'échapper au brasier, de l'absence d'information des parents de la jeune femme, etc. Ce qui ne change pas grand-chose à l'affaire : de toute façon, pour qu'une jeune femme de 18 ans s'immole dans un brasier, il faut bien qu'elle ait été conditionnée ! Et puis ce qui importe ici ce n'est pas la sati en elle-même que l'on pourrait considérer comme un fait divers isolé, c'est ce que cet événement a déclenché : un véritable retour au Moyen-Age !

La relation de ce fait divers ne représente qu'une toute faible part du mémoire de Gaël de Graverol qui comporte plus de 80 pages. Il commence par énumérer tous les voyageurs étrangers qui ont été choqués par la sati. En la condamnant simplement pour des raisons humanitaires sans essayer d'en comprendre toutes les implications religieuses et philosophiques. A un moment donné il donne même l'impression de le regretter. C'est ainsi qu'à propos du roman de Jules Verne, il dit ceci : « *Aussi les deux compagnons (c. à d. Philéas Fogg et Passepartout), partant du principe de la barbarie de la coutume, se réservent-ils un droit d'ingérence en la matière au nom d'une morale humaniste* ». Droit d'ingérence, voilà un terme d'actualité ! En tout cas les témoins sont nombreux. Les principaux : Nicolo di Conti (1492), Pietro della Valle (1663), Jean-Baptiste Tavernier (1677), François Bernier (1699), Félix de Sainte-Croix (fin XVIIIème). Et la plupart d'entre eux sont d'autant plus choqués que c'est la superstition religieuse qui est à l'origine de cet outrage fait aux femmes. Graverol cite un mot de Lucrèce, extrait du **de Rerum Natura**, que je ne connaissais pas : «

Tantum religio potuit suadere malorum » qu'il traduit par « *Tant la religion a pu conseiller d'horreurs* ». Cela pourrait faire le titre d'un bouquin que j'écrirais volontiers. Les exemples pullulent, à commencer par l'Inquisition et la Guerre de Trente ans, et pour finir par la sati et la lapidation.

Et puis il y a bien sûr l'abbé Jean Antoine Dubois. Mais je ne crois pas que Gaël de Graverol ait eu à sa disposition le livre que je cite plus haut. Car la citation qu'il rapporte (« *plus de personnes périssent en France et en Angleterre au cours d'un mois par le suicide ou le duel que pendant toute une année en Inde par la sati* ») ne correspond pas du tout ni au caractère de l'abbé ni au jugement extrêmement sévère qu'il porte sur ce qu'il appelle « *une coutume abominable* » et sur laquelle il s'étend longuement au chapitre XIX de la deuxième partie de ses **Hindu Manners, Customs and Ceremonies**. C'est de ce chapitre qu'est tiré le texte que j'ai cité plus haut. Le livre qui se trouve dans ma bibliothèque est basé sur un manuscrit écrit une première fois en 1805 (et publié en anglais en 1816) puis largement complété et corrigé par l'abbé en 1818, puis une dernière fois en 1821, juste avant son départ pour la France (c'est son traducteur, Henry K. Beauchamp, qui donne ces précisions) et ce n'est qu'en 1897 que cette édition finale a été publiée à New Delhi. Il est probable que cette version n'a jamais été publiée en français.

Le livre de Dubois que Gaël de Graverol cite dans sa bibliographie, **Letters on the state of Christianity in India**, n'a rien à voir avec les **Hindu Manners**. C'est une publication qui a créé une grande controverse en Inde (et rendu les missionnaires protestants furieux) car il y fait part de l'échec patent de son travail de missionnaire (mais aussi de celui des autres). En trente ans de travail missionnaire, dit-il, je n'ai fait que deux à trois cents convertis, les deux tiers étaient des hors-castes ou des mendiants, l'autre tiers était constitué de Sudras, de vagabonds et d'individus exclus de leurs castes et qui ne se sont fait chrétiens que par pur intérêt social. Si les jésuites italiens ont réussi à intéresser les Brahmanes au XVII^{ème} siècle et ont pu convertir plusieurs centaines de milliers d'Indiens à Madura, ces temps sont révolus. Les Brahmanes ont compris que ces Missionnaires n'étaient que les précurseurs européens des futurs colonisateurs. Et, sur le plan intellectuel, le brahmanisme fait aujourd'hui barrage total (Beauchamp parle de « *Hindouisme intellectuel* »). Essayer de convertir aujourd'hui (c. à d. au milieu du XIX^{ème} siècle) les Indiens en masse au christianisme est devenu « mission impossible ».

Il faut peut-être encore ajouter que si l'abbé Dubois ne semble pas très connu en France, les Anglais, eux, l'ont porté aux nues. Le grand linguiste allemand Max Müller qui a enseigné à Oxford (voir : **Nouvelles Leçons sur la Science du Langage, cours professé à l'Institution royale de la Grande Bretagne en l'année 1863 par M. Max Müller, édit. A. Durand et Pedone Lauriel, Paris, 1867**) et qui était aussi un grand spécialiste des **Védas**, fait l'éloge de l'abbé dans une préface aux **Hindu Manners**, admire sa profonde connaissance des coutumes, de la religion et des rites ainsi que de la langue tamile (l'abbé était en place au sud de la Province de Madras où l'on parle cette langue et il a traduit du tamile en français, en 1826, le célèbre **Panchatantra**). Beauchamp raconte que le manuscrit de l'abbé Dubois a été acheté en 1807 par Lord William Bentick au nom de l'East India Company et que celui-ci l'a considéré comme un outil essentiel pour l'instruction de ses fonctionnaires (« *pour les aider à se comporter plus en accord avec les coutumes et les préjugés des indigènes* »). C'est ce même Bentick qui aura le premier le courage, quand il sera Gouverneur du Bengale, à interdire la sati.

Gaël de Graverol fait tout l'historique de la sati et de son interdiction. On apprend que les Anglais ont d'abord manié le problème avec beaucoup de précautions sachant très bien combien il pouvait être dangereux de s'attaquer de front à des problèmes liés à la religion. C'est ainsi que « *le Parlement britannique se prononce, en 1787, en faveur de la tolérance du sacrifice* ». En 1812 une première directive essaye de limiter le nombre de satis en interdisant « *toutes les pressions exercées sur les femmes hindoues* » et « *les usages criminels de drogues* ». Mais ce n'est qu'en 1829 que William Bentick obtient l'autorisation de passer une loi interdisant complètement la coutume de la sati. Alors qu'au cours des douze années précédentes il y a eu une véritable explosion (Graverol parle d'épidémie) de satis au Bengale : 5388 cas recensés ! Graverol explique cela comme

l'expression « *d'un malaise social dû à la manipulation de repères identitaires sacrés faisant naître une résistance au changement* ». Il en déduit que la grande effervescence qui a suivi la sati de 1987 est elle aussi due à un malaise social. Voici ce qu'il dit dans sa conclusion : « *La résurgence du symbole de la sati et le retentissement inédit du dernier débat à son sujet sont... , d'un point de vue sociologique, les résultats d'une décrédibilisation de l'Etat, de sa sortie du quotidien des citoyens, qui lui substituent des références plus proches et plus accessibles, plus que d'une montée de l'orthodoxie* ». « *Cette mise à jour des causes de la problématique* », dit-il encore, devrait être « *le point de départ d'une réflexion plus large sur les politiques de développement de l'Inde* ».

Gaël de Graverol fait également une étude approfondie des racines religieuses et coutumières de la sati. On voit d'ailleurs que les écrits sacrés laissent, comme souvent, beaucoup de possibilités d'interprétation divergentes. Et c'est tout particulièrement le cas pour l'hindouisme avec ses nombreuses sectes et divinités différentes. Mais les fondamentalistes, comme c'est le cas pour d'autres religions (la musulmane par exemple) arrivent toujours à tirer les textes ou les transmissions orales en leur faveur. La religion, quelquefois, a bon dos. Ce sont les hommes qui, souvent, la manipulent. Mais comme les religions sont de toute façon la création de l'Homme cela ne change pas grand-chose au fond.

Moi ce qui m'a surtout intéressé dans l'étude des textes et des coutumes c'est la vision de la femme dans la culture indienne. Ainsi, pour accomplir son Dharma, elle devrait suivre l'enseignement donné dans le **Mahâbhârata** et cité par Graverol : « *Elle doit... considérer son époux comme son dieu, et le servir dans la fortune et l'infortune, la santé et la maladie, obéissant même s'il lui commande des actions contraires à la justice ou des actes qui peuvent la conduire à sa propre destruction. Elle doit, levée tôt, servir les dieux, entretenir toujours la propreté dans sa maison, soigner le feu sacré domestique, ne pas manger avant que les besoins des dieux, des hôtes et des serviteurs soient satisfaits, dévouée à son père et à sa mère, et au père et à la mère de son époux. La dévotion à son Seigneur est l'honneur de la femme. C'est son ciel éternel...* ». Et tout ceci, fait remarquer Graverol, sans qu'il y ait la moindre réciprocité de la part du mari ! Et puis il y a les *Lois de Manu*, toujours citées par Graverol : « *...même dépourvu de vertus ou cherchant son plaisir ailleurs, ou dénué de qualités, un époux doit être constamment adoré comme un dieu par une fidèle épouse...* ». Et puis il y a cette suspicion de la femme qui n'a même pas le droit, au début du mariage, de faire la cuisine pour son mari : elle pourrait l'empoisonner ! Et, de toute façon elle est responsable de la bonne santé de son époux. Et, si celui-ci meurt, elle en porte, en quelque sorte, la responsabilité. D'où le traitement honteux des veuves, tel que l'a déjà relaté Jules Verne. Un traitement probablement pas tout à fait disparu aujourd'hui. Alors que si elle accepte la sati elle devient tout à coup une sainte à laquelle on adresse prières et messages pour l'au-delà et à qui on dresse un monument. Eternelle contradiction de l'homme (le mâle de l'espèce humaine). Voilà donc encore une civilisation qui ne réserve pas une très belle place à la femme (même si Graverol nous apprend qu'elle était bien meilleure durant la période védique qui va de -1500 à -800 et meilleure durant la période classique qui va de -800 à +200).

Hier j'ai lu dans *Le Monde* un appel du père de l'une des deux jeunes filles qui ont été tuées récemment sur un chemin de randonnée en Argentine après avoir été sauvagement battues et violées. Il voudrait faire reconnaître sur le plan national et international, à côté du génocide, un féminicide. Je suis d'accord pour signer son appel.